

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Membres :

- en exercice	45
- présents	25
- représentés	15
- excusés	5
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021/06/30-35

OBJET : Budget principal - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juin 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine-Canapa - 2 rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Bernard JOBERT, Vice-président.

Membres présents :

Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Lucie LAFEUMA
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Patricia AMIEL
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Jean-Maurice ZORZI
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Véronique LENOIR
Roland BRUNO	Didier SILVE	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Anne KISS	Isabelle CARBON
Céline GARNIER	Frédéric CARANTA	Maxime ESPOSITO
Sylvie GAUTHIER	Catherine HURAUT	
Audrey RONDINI-GILLI	Catherine BRUNETTO	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI
Alain BENEDETTO donne procuration à Anne KISS
Sylvie SIRI donne procuration à Bernard JOBERT
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER
Gilbert UVERNET donne procuration à Patricia PENCHENAT
Christiane LARDAT donne procuration à Patricia PENCHENAT
Franck THIRIEZ donne procuration à Jacki KLINGER
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA
Cécile LEDOUX donne procuration à Thomas DOMBRY
Michel LE DARD donne procuration à Isabelle CARBON
Juliene GAUTIER donne procuration à Thierry GOBINO
Michèle DALLIES donne procuration à Véronique LENOIR
Valérie MORA donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric BLUA donne procuration à Catherine BRUNETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Membres excusés :

Vincent MORISSE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART

Philippe BURNER
Michel PERRAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Délibération n° 2021/06/30-35

OBJET : Budget principal - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif comprend les réalisations de l'exercice, les reports de l'exercice antérieur, les restes à réaliser en section d'investissement.

Le Compte administratif 2020 est concordant au compte de gestion de la trésorerie principale de Grimaud.

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe qui modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives du budget principal de la Communauté de communes de l'exercice 2020 ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public des recettes et dépenses de la Communauté de communes pour l'exercice 2020 ;

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de M. Bernard JOBERT, vice-président, délibérant sur le Compte administratif 2020 dressé par monsieur Vincent MORISSE, président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT que monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en sa qualité de président lors de l'exercice considéré.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 7 juin 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2020, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 126 119,86	0,00	3 126 119,86
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 430 214,54	0,00	5 430 214,54
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 382 097,92	0,00	17 382 097,92
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 439 513,46	0,00	5 439 513,46
66	CHARGES FINANCIERES	71 352,66	0,00	71 352,66
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	276 466,13	0,00	276 466,13
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	779 028,29	779 028,29
<i>Dépenses de fonctionnement total</i>		31 725 764,57	779 028,29	32 504 792,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	195 231,34	0,00	195 231,34
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 576 422,48	0,00	1 576 422,48
73	IMPOTS ET TAXES	31 865 453,34	0,00	31 865 453,34
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 559 756,47	0,00	2 559 756,47
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,81	0,00	1,81
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 901 030,31	0,00	1 901 030,31
78	REPRISE SUR PROVIVIONS	84 233,98		84 233,98
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	464 280,22	464 280,22
<i>Recettes de fonctionnement total</i>		38 182 129,73	464 280,22	38 646 409,95
<i>Pour information R002 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		775 370,00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	382 588,96	0,00	382 588,96
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	530 136,87	0,00	530 136,87
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	466 998,00	0,00	466 998,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 363 408,20	0,00	1 363 408,20
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 206 942,75	0,00	5 206 942,75
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	464 280,22	464 280,22
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	299 782,52	299 782,52
<i>Dépenses d'investissement total</i>		7 950 074,78	764 062,74	8 714 137,52
<i>Pour information</i>				
<i>R001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		0,00		0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 518 889,66	0,00	4 518 889,66
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 244 014,74	0,00	1 244 014,74
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	779 028,29	779 028,29
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	299 782,52	299 782,52
<i>Recettes d'investissement total</i>		5 762 904,40	1 078 810,81	6 841 715,21
<i>Pour information</i>				
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		2 465 543,22		

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2019 :	fonctionnement =	+ 775 370,00
	investissement =	+ 2 465 543,22
Résultat de l'exercice 2020 :	fonctionnement =	+ 6 141 617,09
	investissement =	- 1 872 422,31
Résultat de clôture 2020 à reporter :	fonctionnement =	+ 6 916 987,09
	investissement =	+ 593 120,91

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	11 826 238,02	35 850 283,00	47 676 521,02
Titres de recettes émis	6 841 715,21	38 646 409,95	45 488 125,16
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	14 291 781,24	36 625 653,00	50 917 434,24
Mandats émis	8 714 137,52	32 504 792,86	41 218 930,38
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020			
Excédent		6 141 617,09	4 269 194,78
Déficit	1 872 422,31		
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2019)			
Excédent	2 465 543,22	775 370,00	3 240 913,22
Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020			
Excédent	593 120,91	6 916 987,09	7 510 108,00
Déficit			

RESTES A REALISER 2020	
RECETTES	1 815 026,72
DEPENSES	617 374,59
<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>	0,00
<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT DES RAR</i>	1 197 652,13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Résultat du vote : à la majorité avec 39 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021